



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conditions d'attribution

Question écrite n° 50858

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation de bien vouloir lui préciser les conditions dans lesquelles les fonctionnaires et agents non titulaires territoriaux sont susceptibles de bénéficier des allocations pour perte d'emploi suite à la nouvelle convention du 1er janvier 1997 relative à l'assurance chômage.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50858

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1999